

SAVE THE DATE



STOP OU ENCORE

5 juin 2025
Beaulieu Lausanne

27^{ème} Colloque de formation continue du
Collège de Médecine de Premier Recours
(CMPR)



cmpr-congres.ch



KHM CMPR CMB
KOLLEGIUM FÜR HAUSARZTMEDIZIN
COLLEGE DE MÉDECINE DE PREMIER RECOURS
COLLEGIO DI MEDICINA DI BASE

mfe Haus- und Kinderärzte Schweiz
Médecins de famille et de l'enfance Suisse
Medici di famiglia e dell'infanzia Svizzera



Faits et chiffres

Organisateur

Collège de Médecine de Premier Recours (CMPR)
Rue de l'Hôpital 15
PCY, 1552
1701 Fribourg

Lieu

Fondation de Beaulieu
Centre de Congrès
Avenue des Bergières 10
CH-1000 Lausanne 22
Tél. +41 21 643 99 50
Site internet www.congres-lausanne.ch

Comité scientifique CMPR

Titre acad.	Prénom	Nom	Lieu
Dr méd.	Cannelle	Broquet	Saignelégier
Dr méd.	Marjorie	Cosandey Tissot	La Chaux-de-Fonds
Dr méd.	Alexandre	Gouveia	Lausanne
Prof. Dr méd.	Idris	Guessous	Genève
Dr méd.	François	Héritier	Courfaivre
Dr méd.	Sabine	Indermaur	Sierre
Dr méd.	Michäel	Klay	Oron-la-Ville
Dr méd.	Baptiste	Pedrazzini	Echallens

Participants attendus

450 médecins/professionnels/politiciens

Organisation du congrès

Medworld AG
Sennweidstrasse 46
6312 Steinhausen
T +41 41 748 23 00
Site Internet www.medworld.ch

Personnes de contact pour le sponsoring

Responsabilité	Contact	Numéro de téléphone	E-mail
Sponsoring	Mme Beatrice Schnee	+41 41 748 23 17	beatrice.schnee@medworld.ch
Direction globale	M. Remo Gabathuler	+41 41 748 07 20	remo.gabathuler@medworld.ch



Aperçu de l'offre de sponsoring

Possibilités de sponsoring

Stands de congrès

Les stands de l'exposition du CMPR sont très demandés. Un large choix de stands de différentes tailles est inclus dans l'offre. Profitez de l'occasion et réservez le meilleur stand au meilleur emplacement. N'hésitez pas à nous contacter avec vos souhaits et idées : Beatrice Schnee, Tél +41 41 748 23 00, beatrice.schnee@medworld.ch.

Réservation d'annonce dans le programme principal

Placez votre annonce dans le programme principal et assurez la visibilité de vos produits et/ou prestations auprès de vos groupes-cibles. Les annonces placées dans le programme principal atteignent plus de 6'000 médecins et assurent une visibilité maximale. Nous nous réjouissons de vos réservations.

Emplacement de bannière

Une bannière sur un site Web vous permet de créer de manière efficace des contacts ciblés avec votre clientèle. Vos messages atteignent les participants avant, durant et après le congrès et permettent à vos cibles d'être directement redirigés vers le site Internet de votre entreprise.

Sponsoring spécial

- **Serviettes de congrès:** Un superbe sac à bandoulière que les participants garderont longtemps avec eux ! Vous livrez les sacs de congrès avec un bloc et un stylo. Vous pouvez en outre ajouter un encart (max. 4 pages). Veuillez noter que d'autres documents seront joints à la serviette de congrès. Nous nous ferons un plaisir de vous conseiller pour la réalisation et la production des articles. Veuillez nous contacter pour une offre sans engagement. Livraison d'environ 450 exemplaires (bloc et stylo à bille inclus - confectionnés).
- Les **documents annexes à la serviette de congrès**, etc. sont des supports publicitaires parfaits pour présenter votre entreprise de manière originale lors du congrès. Vous trouverez diverses offres de sponsoring sur le formulaire de réservation. Nous acceptons volontiers de nouvelles idées et nous réjouissons d'en discuter avec vous.
- **Sponsoring des toilettes** Accrochage d'affiches A3 sur l'un de vos produits dans des toilettes sélectionnées de Beaulieu Lausanne.
- **Panneau publicitaire** Votre panneau publicitaire électronique (format PPT ou .jpg) est affiché dans les salles pendant les pauses et à un endroit bien fréquenté des locaux du congrès et apparaît sur les écrans respectifs toutes les 2 à 3 minutes environ. Nous nous ferons un plaisir de vous conseiller pour la création. Veuillez nous contacter pour une offre sans engagement.
- **Distribution de flyers au Welcome Desk** Vos flyers ou brochures sont mis à la disposition des participants sur une table située juste à côté du Welcome Desk.
- **Désinfectant pour les mains avec votre logo** Assurez votre présence au congrès en apposant votre logo sur le désinfectant pour les mains.
- **Appli du congrès** L'application du congrès est devenue incontournable, assurez-vous une place de choix sur les smartphones des participants.
- **Empreintes / marquages au sol** : Guidez les participants directement vers votre stand. Accord nécessaire avec l'organisation.



Détails techniques des annonces :		
Format	148 x 210 mm, DIN A5 avec débord de coupe de 3 mm	
Procédé d'impression	Offset (trame de 60 au max.)	
Matériel d'impression	Par e-mail sous forme de fichier PDF imprimable 300 dpi	
	Programme préliminaire électronique	Programme principal
Délai pour matériel d'impression	Pas d'impression / en ligne sur le site web	Février 2025
Dates de parution	Décembre 2024	Mars 2025

Symposia satellites

Il y a la possibilité de réserver des symposia satellites au cours du congrès. Ceux-ci permettent de présenter des thèmes spécifiques à votre entreprise avec des intervenants spécialisés de votre choix.

Nombre de participants attendus au congrès	plus de 450 professionnels
Horaires possibles	<p>Jeudi 05 juin 2025</p> <p>Symposium du matin : 08h00 – 08h45</p> <p>Lunch symposium : 13h00 – 13h45</p> <p>Symposium de l'après-midi : 14h50 – 15h20</p> <p>Pas plus de 2 symposia parallèles</p> <p>Pendant les symposia, aucune conférence scientifique ne sera proposée</p>
Coûts	<p>CHF 10'000.00* pour le symposium du matin</p> <p>CHF 20'000.00 pour le Lunch symposium</p> <p>CHF 10'000.00 pour le symposium de l'après-midi</p> <p>(CHF 500.00 en cas de 2 symposia parallèles)</p>
Prestations comprises pour le sponsor	<ul style="list-style-type: none"> • Publication dans le programme principal (imprimé et en ligne) • Mention dans le programme scientifique du programme principal • Utilisation de la salle, installation technique (sonorisation, micros, projecteur et ordinateur portable) • Assistance sur place (1 personne) • Enregistrement des participants
Délai de soumission de la demande	Jusqu'au 31 décembre 2024 en indiquant le titre du symposium, les conférenciers et le titre prévu (pour le programme principal)
Admission	Le comité scientifique se charge de l'admission des demandes de symposia soumissionnées et de leur répartition au cours du mois de janvier 2025.



Formulaire de réservation de stand et d'annonces

Nous participerons au 27^{ème} Colloque de formation continue du CMPR 2025 et réservons la prestation suivante :
(prestations comprises selon description à la page 3 du dossier ; veuillez d'abord vérifier la disponibilité du stand et des pages de couverture par téléphone - merci beaucoup)

Sponsoring		
Stand d'exposition	Numéro du stand	Prix en CHF
<input type="checkbox"/> Stands de congrès	N°	Nombre de m ² : Prix du m ² CHF 410.00 Total en CHF :
Annonces	Programme préliminaire électronique	Programme principal imprimé
2 ^{ème} de couverture, 4 couleurs	Plus disponible	Plus disponible
<input type="checkbox"/> 3 ^{ème} de couverture, 4 couleurs	<input type="checkbox"/> CHF 1'000.00	<input type="checkbox"/> CHF 3'000.00
<input type="checkbox"/> 4 ^{ème} de couverture, 4 couleurs	<input type="checkbox"/> CHF 1'000.00	Plus disponible
<input type="checkbox"/> page intérieure, 4 couleurs	<input type="checkbox"/> CHF 1'000.00	<input type="checkbox"/> CHF 2'800.00
<input type="checkbox"/> Bannière sur site Web	CHF 1'000.00 (CHF 800.00, <u>rabais seulement en combinaison</u> avec la réservation d'une annonce)	
TOTAL (prix hors T.V.A.)		CHF _____

Dénomination correcte de l'entreprise pour la brochure du programme / le site Internet :

Nom de l'entreprise	Lieu
Entreprise	Personne de contact
Adresse	Téléphone
NPA / lieu	E-mail



Lieu et date

Signature

Nous nous déclarons d'accord avec les conditions du contrat stipulés dans les « Conditions Générales » du 27^{ème} Colloque de formation continue du CMPR 2025. Tous les prix s'entendent hors TVA de 8,1 %.

Veuillez adresser votre inscription à Beatrice Schnee par e-mail à sponsoring@medworld.ch. Les réservations sont prises en considération selon l'ordre de leur réception. Nous vous confirmerons votre réservation après réception du formulaire et/ou prendrons contact avec vous. Merci beaucoup !



Formulaire de commande sponsoring spécial

Nous participerons au 27^{ème} Colloque de formation continue du CMPR 2025 et réservons la prestation suivante :

(prestations comprises selon description aux pages 4 à 6 du dossier ; veuillez d'abord vérifier la disponibilité par téléphone - merci beaucoup)

Sponsoring spécial	Etendue/description	Prix en CHF
Lanyards	Livraison d'environ 450 pièces, sans porte-badges	Plus disponible
Serviettes de congrès	Livraison d'environ 450 exemplaires avec bloc et stylo à bille	Plus disponible
<input type="checkbox"/> Encart dans la serviette de congrès	Format : A4, 8 pages max. (4 feuilles), 450 exemplaires	CHF 1'500.00
<input type="checkbox"/> Intro du congrès / Panneau publicitaire	Intégration d'une annonce dans l'intro électronique du congrès affichée pendant les pauses	CHF 1'500.00
Sponsoring des toilettes	Accrochage d'affiches A3 sur l'un de vos produits dans des toilettes sélectionnées du Beaulieu Lausanne (40 pièces)	Plus disponible
<input type="checkbox"/> Distribution de flyers au Welcome Desk	Environ 250 pièces	CHF 500.00
<input type="checkbox"/> Désinfectant pour les mains avec votre logo	Livraison d'environ 250 désinfectants pour les mains avec votre logo	CHF 1'500.00
<input type="checkbox"/> Appli du congrès	Positionnez votre entreprise sur les smartphones des participants	CHF 2'000.00
<input type="checkbox"/> Footprints / Marquage au sol	10 pièces / production, montage et démontage par le sponsor	CHF 2'500.00
TOTAL (prix hors T.V.A.)		CHF _____

Dénomination correcte de l'entreprise pour la brochure du programme / le site Internet :

Nom de l'entreprise	Lieu
Entreprise	Personne de contact
Adresse	Téléphone
NPA / lieu	E-mail



Lieu et date

Signature

Nous nous déclarons d'accord avec les conditions du contrat stipulés dans les « Conditions Générales » du 27^{ème} Colloque de formation continue du CMPR 2025. Tous les prix s'entendent hors TVA de 8,1 %.

Veuillez adresser votre inscription à Beatrice Schnee par e-mail à sponsoring@medworld.ch. Les réservations sont prises en considération selon l'ordre de leur réception. Nous vous confirmerons votre réservation après réception du formulaire et/ou prendrons contact avec vous. Merci beaucoup !



1. Conditions générales de vente CGV

Pour le Congrès CMPR 2025, ci-après dénommé « congrès », les présentes Conditions générales s'appliquent, lesquelles font partie intégrante de la facture et de la confirmation de participation en tant que sponsor.

1. Lieu du congrès et de l'exposition

Beaulieu, 1000 Lausanne

2. Partenaire catering officiel

L'information sera communiquée ultérieurement.

3. Montage et aménagement du stand

La responsabilité du montage et de l'aménagement des stands revient au sponsor. L'organisation du congrès loue uniquement la surface (sans le matériel de stand). L'exposant est tenu de planifier et de réaliser son concept de stand de manière à éviter tout risque de trébuchement et tout autre danger pour les participants. Dans le cas contraire, l'organisation du congrès peut exiger qu'il y soit remédié immédiatement aux frais de l'exposant.

Le plan de l'exposition établi par l'organisation du congrès est contraignant et sert de base à la réservation d'un espace d'exposition. Les dimensions figurant sur le plan ainsi que les distances spécifiées doivent être respectées. En cas de non-respect, l'organisation du congrès peut exiger le démontage immédiat ou la rectification immédiate de l'espace non conforme.

Si l'exposant ou des tiers mandatés par lui sont responsables de dommages au sol, aux murs, au plafond (liste non exhaustive), l'exposant est tenu d'en informer immédiatement l'organisation du congrès. Les dommages seront ensuite documentés avec les responsables du lieu d'exposition et le coût de la réparation sera vérifié. L'exposant est pleinement responsable de tout dommage causé par lui-même (voir également le point 12 «Assurance»).

Les nettoyages imputables à la faute de l'exposant ou de tiers mandatés par lui sont entièrement à la charge de l'exposant.

Pour la planification et la réalisation d'un concept de stand, le constructeur de stand 3-d-art se fera un plaisir de vous accompagner sur demande.

N'hésitez pas à contacter l'équipe de 3-d-art : M. René Marty | Tél +41 41 250 60 60 | rm@3-d-art.ch

4. Hauteur des stands

La hauteur des stands est indiquée sur le plan officiel de l'exposition de l'organisateur du congrès. La hauteur maximale des stands doit être respectée et observée par l'exposant ou les tiers mandatés par lui. Sur le lieu de l'exposition, aucune modification du stand n'est autorisée en raison du non-respect de la hauteur du stand. L'exposant est entièrement responsable des conséquences qui en résultent.

5. Déplacement et agrandissement de stands

L'organisation du congrès se réserve le droit de déplacer les stands après consultation préalable avec l'exposant. S'il est constaté, pendant le congrès, que la surface du stand a été agrandie sans permission préalable de l'organisation du congrès, la surface supplémentaire sera facturée. Selon la situation et les prescriptions de protection incendie, l'organisation du congrès peut exiger le démontage immédiat de la surface utilisée en sus aux frais de l'exposant.

6. Sous-location de stand

La sous-location d'un stand par l'exposant doit être sollicitée et enregistrée auprès de l'organisation du congrès.

7. Accès au site du congrès et de l'exposition

L'accès au site du congrès et/ou de l'exposition doit faire l'objet d'une accréditation par l'organisation du congrès. L'accréditation peut impliquer des frais qui sont convenus séparément avec l'exposant. L'accréditation (sous forme de badge personnel) doit être sollicitée auprès de l'organisation du congrès avant celui-ci. Elle est généralement non transférable et doit être portée de manière visible pendant toute la durée du congrès.

8. Heures d'ouverture de l'exposition

Les heures d'ouverture sont communiquées séparément par l'organisateur du congrès et sont contraignantes pour tous les exposants. (Voir également le point 9 «Montage et démontage des stands»).

9. Montage et démontage des stands

Les horaires de montage et de démontage sont réglés séparément par l'organisateur du congrès et sont contraignants pour tous les exposants.

Le démontage anticipé n'est pas autorisé. Une pénalité contractuelle de CHF 100.00 par m² de surface de stand sera facturée en cas de non-respect des horaires de montage et de démontage.

10. Sécurité et dispositions d'application

En s'inscrivant, l'exposant / le sponsor reconnaît les règles de sécurité, d'accès et autres règles du congrès et accepte son exclusion du congrès sans compensation si ces règles ne sont pas respectées.



11. Limitation de responsabilité

L'organisateur de la manifestation ou l'organisateur du congrès répond uniquement des prétentions de dommages corporels résultant d'une intention ou d'une négligence, ou de dommages matériels résultant d'une intention ou d'une négligence grave de la part de l'organisateur de la manifestation. Toute autre prétention est exclue.

12. Assurance

Chaque exposant est responsable de tout dommage causé par lui-même ou par des tiers mandatés par lui – pour quelque raison que ce soit – aux stands, aux biens ou à la vie et aux biens de tiers. L'organisateur de l'événement ou l'organisation du congrès et son personnel ne peuvent pas être tenus responsables des biens des exposants sur les lieux ou pendant le montage et le démontage. Il est recommandé aux exposants de souscrire une assurance appropriée. L'organisateur de l'événement ou l'organisation du congrès décline toute responsabilité en cas de dommage et de vol et ne se reconnaît aucune obligation de garde pour les biens exposés et les installations des stands. L'assurance pour les dommages corporels et matériels est à la charge de l'exposant / du sponsor.

13. Règlement interne

Dans toutes les salles mises à disposition pour l'exposition et sur l'ensemble de l'enceinte de l'exposition, le règlement interne en vigueur sur le site du congrès et de l'exposition s'applique. En cas de non-respect du règlement, la personne concernée pourra être exclue du congrès après un avertissement préalable. Le cas échéant, ni la personne concernée ni un tiers n'a droit au remboursement de la location du stand, des frais ou de tout autre dédommagement. Il est interdit aux exposants d'utiliser des équipements comme objets de démonstration qui interfèrent avec le déroulement du cours de formation continue (niveau sonore).

14. Activités promotionnelles du stand / posters et affiches

Les activités promotionnelles des exposants doivent se dérouler exclusivement sur la surface louée par ce dernier, et ne doivent en aucun cas gêner, ni le déroulement du congrès, ni les co-exposants (p. ex. niveau du bruit, voir aussi point 13 «règlement interne»). Il est interdit de placer des posters ou des affiches sur les murs et les colonnes de l'ensemble du site du congrès et de l'exposition sans consulter l'organisation du congrès, ainsi que d'installer des présentoirs ou des équipements mobiles.

15. Autorisation d'exposer

L'organisation du congrès autorise uniquement la présentation de produits/services directement liés aux besoins du congrès.

16. Food & Beverage

Les exposants sont autorisés à servir de la nourriture ou ses boissons sur leurs stands. Les exposants ou les tiers mandatés par eux sont tenus de commander la restauration exclusivement auprès du partenaire catering officiel mentionné au point 2. Il n'est autorisé d'amener son propre partenaire catering sur le stand d'exposition ou d'y apporter et distribuer des aliments et boissons qu'après consultation préalable des responsables du partenaire catering officiel. Le partenaire catering officiel peut exiger une taxe qui sera payée en totalité par l'exposant.

17. Utilisation des visuels du congrès

L'utilisation du logo du congrès, du logo de l'organisateur ou de tout autre visuel du congrès n'est autorisée qu'après consultation avec l'organisation du congrès ou de l'organisateur. Des exceptions peuvent être accordées par l'organisateur du congrès si le sponsor lui a soumis un bon à tirer.

18. Conditions de paiement

Selon les conditions de paiement de la confirmation/facture. Tout paiement doit être effectué 10 jours avant le début du congrès, faute de quoi la participation ne pourra être accordée. Le sponsoring reste néanmoins entièrement dû. Désormais, une participation aux frais de 100 CHF hors TVA sera facturée si la facture doit être téléchargée par Medworld sur un portail du sponsor. Nous vous remercions de votre compréhension.

19. Retrait du sponsoring convenu

En cas d'annulation de la participation, le paiement du sponsoring convenu est dû même si cette annulation est notifiée avant le début du congrès. Si le sponsoring convenu peut être revendu en totalité, uniquement des frais d'annulation de 25 % sont exigibles sur le montant total de sponsoring réservé. En cas de revente partielle du sponsoring convenu, la différence par rapport au montant total de sponsoring convenu doit être payée intégralement et des frais d'annulation de 25 % du montant de sponsoring partiellement revendu doivent être payés en sus.

Ces conditions s'appliquent également aux exposants en cas de non-présentation, y compris en cas de force majeure, en cas d'empêchement pour cause de maladie, d'accident ou d'empêchements similaires.

L'annulation d'inscription doit être signifiée par écrit et par courrier postal (Medworld AG, Sennweidstrasse 46, CH-6312 Steinhausen) ou par courrier électronique (sponsoring@medworld.ch).



20. Report, annulation, interruption du congrès

Causé par l'organisateur

En cas de report du congrès, le sponsoring convenu sera automatiquement valable à la nouvelle date. Le remboursement ou échange du sponsoring convenu n'est pas possible. Si un sponsor se retire du sponsoring convenu, les conditions mentionnées au point 19 «Retrait du sponsoring convenu» s'appliquent.

Si le congrès est annulé, l'exposant / le sponsor sera remboursé de la part du montant du sponsoring à laquelle il a droit, compte tenu des prestations déjà perçues.

NON causé par l'organisateur

Si le congrès n'a pas lieu, est annulé ou interrompu en raison de circonstances indépendantes de la volonté de l'organisateur, telles qu'un cas de force majeure ou d'événement équivalent, tel que des épidémies/pandémies ou mise en péril de la santé, deuil national, conditions météorologiques, grève ou guerre, l'organisateur ne saurait être tenu responsable des pertes ou dommages qui en résultent. **Dans ces cas, une solution mutuelle de remboursement est élaborée en tenant compte des prestations déjà perçues et de la situation constatée au moment donné.**

En cas de report du congrès en raison des circonstances susmentionnées, sponsoring convenu sera automatiquement valables pour la date reportée. Le remboursement ou échange du sponsoring convenu n'est pas possible. Si un sponsor se retire du sponsoring convenu, les conditions mentionnées au point 19 «Retrait du sponsoring convenu» s'appliquent.

En particulier, toute demande de remboursement des frais de voyage et d'hébergement ainsi que de la perte de temps de travail et tout autre demande de dommages-intérêts est exclue.

21. Changement de format (hybride ou virtuel)

Si le format du congrès est modifié en raison de circonstances indépendantes de la volonté de l'organisateur, telles que des cas de force majeure et des événements équivalents, tels que des épidémies/pandémies ou des menaces pour la santé, et qu'il devient hybride (en présentiel & en ligne) ou purement virtuel/en ligne, le sponsoring convenu s'applique automatiquement au nouveau format. L'organisation du congrès proposera, si nécessaire, une alternative adaptée au format pour le sponsoring réservé. **Le remboursement ou échange du sponsoring convenu n'est pas possible. Si un sponsor se retire du sponsoring convenu, les conditions mentionnées au point 19 «Retrait du sponsoring convenu» s'appliquent.**

22. Photos, vidéos et enregistrements sonores

Les exposants/sponsors prennent note que des photos, vidéos et enregistrements sonores (auteur) de l'exposition seront réalisés pendant le congrès et publiés après la manifestation sur le site web du congrès, dans des revues spécialisées et/ou dans d'autres publications. En réservant et en acceptant les conditions générales de vente, les exposants/sponsors acceptent l'utilisation ou la publication des photos et/ou des enregistrements sonores et vidéo.

Si l'exposant/sponsor s'y oppose, il doit immédiatement en informer l'auteur sur place.

23. Protection des données

Le respect des règles de protection des données en vigueur en Suisse va de soi pour l'organisation du congrès.

24. Lieu d'exécution et for juridique

En cas de litige, les parties contractantes sont soumises à la législation du canton de Zoug. Seul le «droit suisse» s'applique.

Les présentes **Conditions Générales de Vente** s'appliquent à tous les exposants/sponsors.

Steinhausen, octobre 2024

Organisateur

Collège de Médecine de Premier Recours

Rue de l'Hôpital 15

Postfach 1552

1701 Fribourg

www.kollegium.ch

Organisation du congrès

Medworld AG

Sennweidstrasse 46

CH-6312 Steinhausen

Tél. +41 41 748 23 00

www.medworld.ch

www.congress-info.ch